



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 178

publié le 3 novembre 2022

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2022-173 AG du 2 novembre 2022 portant désignation des membres des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants des personnels et des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers 4

Nominations et désignations

- Décision n° 2022-172 AG du 28 octobre 2022 portant modification de la décision n° 2021-22 AG du 24 avril 2021 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n°1 à n°16 (nomination de monsieur Philippe Durance en qualité de directeur de l'équipe pédagogique nationale n°16 - Innovation) 8

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION N°2022-173 AG

portant désignation des membres des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants des personnels et des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D719-1 à D719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur prévoit que les établissements d'enseignement supérieur ont la faculté de recourir au vote électronique à titre expérimental,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet fixe les niveaux de risque inhérents au vote électronique et les exigences techniques requises pour chaque niveau,

Vu le guide relatif à l'élection des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), publié par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle le 7 janvier 2021,

Vu la décision n° 2022-13 AG du 28 février 2022 fixant les modalités générales d'organisation du vote électronique mis en place pour les élections des membres des instances du Conservatoire national des arts et métiers du 28 février 2022,

Vu la décision n° 2022-155 AG du 8 septembre 2022 fixant le calendrier général des opérations électorales relatives aux élections des représentants des personnels et des élèves au conseil d'administration au titre de l'année 2022 du 8 septembre 2022,

Vu la note de cadrage des élections des représentants des personnels au conseil d'administration du Cnam pour la mandature 2023-2027 du 8 septembre 2022,

Vu la note de cadrage des élections des représentants des élèves au conseil d'administration du Cnam pour la mandature 2023-2025 du 8 septembre 2022,

DÉCIDE :

Article 1.- Composition des bureaux de vote électronique

Les bureaux de vote électronique des collèges électoraux sont composés comme il suit :

○ **Collège 1 : représentants des professeurs du Cnam :**

- Présidente : Carine ÉDOUARD
- Secrétaire : Valia MORGENBESSER
- Assesseurs : Jean-Luc THOMAS
Jean-Sébastien VILLEFORT

- **Collège 2 : représentants des professeurs des universités :**
 - Présidente : Carine ÉDOUARD
 - Secrétaire : Valia MORGENBESSER
 - Assesseurs : Clothilde FERROUD
Laura TEMIME
- **Collège 3 : représentants des autres catégories de personnel d'enseignement et de recherche :**
 - Présidente : Carine ÉDOUARD
 - Secrétaire : Valia MORGENBESSER
 - Assesseurs : Jérôme DUPIRE
Frédérique EVEN-HORELLOU
- **Collège 4 : représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé (BIATSS) :**
 - Présidente : Carine ÉDOUARD
 - Secrétaire : Valia MORGENBESSER
 - Assesseurs : Noëlle LALLEMAND
Gilles LEPAGE
- **Collège 5 : représentants des centres associés :**
 - Présidente : Carine ÉDOUARD
 - Secrétaire : Valia MORGENBESSER
 - Assesseurs : Patricia FRESNEAU
Catherine GURY
- **Collège 6 : représentants des élèves :**
 - Présidente : Carine ÉDOUARD
 - Secrétaire : Valia MORGENBESSER
 - Assesseurs : Kyra CONSTANTINOFF
Thierry LOUMINGOU

En cas d'empêchement, la présidente des bureaux de vote électronique désignée ci-dessus est remplacée par monsieur Marc GHEZA.

En cas d'empêchement, la secrétaire des bureaux de vote électronique désignée ci-dessus est remplacée par monsieur Jean-Michel BAILLY.

Article 2.- Composition du bureau de vote électronique centralisateur

Le bureau de vote centralisateur est composé comme il suit :

- Présidente : Carine ÉDOUARD
- Secrétaire : Valia MORGENBESSER
- Assesseurs :
 - Collège 1 : Jean-Luc THOMAS
 - Collège 2 : Clothilde FERROUD
 - Collège 3 : Jérôme DUPIRE
 - Collège 4 : Gilles LEPAGE
 - Collège 5 : Catherine GURY
 - Collège 6 : Kyra CONSTANTINOFF

En cas d'empêchement, la présidente du bureau de vote électronique centralisateur désignée ci-dessus est remplacée par monsieur Marc GHEZA.

En cas d'empêchement, la secrétaire du bureau de vote électronique centralisateur désignée ci-dessus est remplacée par monsieur Jean-Michel BAILLY.

Article 3.- Exécution et date d'effet

La directrice générale des services adjointe est chargée de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Paris, le 2 novembre 2022,

L'administratrice générale

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Carine LEQUARD
Directrice générale des services adjointe

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- les membres des bureaux de vote
- société Legavote
- société ITEKIA

Nominations et désignations

DÉCISION N° 2022 - 172 AG

portant modification de la décision n° 2021-22 AG du 24 avril 2021 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n°1 à n°16 (nomination de monsieur Philippe DURANCE en qualité de directeur de l'équipe pédagogique nationale n° 16 - Innovation)

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2021-22 AG du 24 avril 2021 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n°1 à n°16,

Vu le courriel adressé par monsieur Jean-Claude RUANO-BORBALAN, directeur de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 16 - Innovation, à l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers le 27 octobre 2022,

Considérant que la vacance du siège de directeur de l'EPN 16 - Innovation à compter du 2 novembre 2022,

Vu la délibération du conseil de l'EPN 16 du 19 octobre, portant sur le choix du nom à proposer pour assurer la direction de ladite EPN,

DÉCIDE :

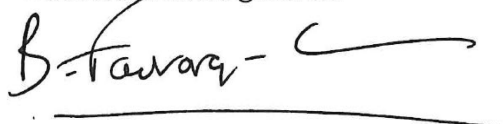
Article 1.- L'article 1^{er} de la décision n° 2021-22 AG du 24 avril 2021 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n°1 à n°16 est modifié comme il suit:

- dans la deuxième colonne consacrée aux directeurs, au niveau de la ligne dédiée à l'EPN 16 - Innovation, les prénom et nom « Jean-Claude RUANO BORBALAN » sont remplacés par les prénom et nom « Philippe DURANCE ».

Article 2.- La présence décision prend effet à compter du 2 novembre 2022.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Notification :

- Monsieur Philippe DURANCE

Copie :

- Monsieur Larry BEN SIMHON, adjoint de l'administratrice générale en charge de la formation
- Madame Catherine EDOUARD, directrice générale des services adjointe
- Madame Marie-Hélène MARLIN, directrice des ressources humaines par intérim
- Madame Ariane FREHEL, directrice nationale des formations
- Madame François-Xavier CHEVRIER, secrétaire général de l'EPN n°16 - Innovation
- Madame Nadia RICHARD, cheffe du service d'appui à la formation